



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

ARRÊTÉ 45/2021

Objet : CRÉATION D'UN NUMÉRO DE VOIE

le 04/12/2021

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la Commune de
MAREST-SUR-MATZ

ARTICLE 1 : Est créé le numéro de voie suivant :

NUMÉRO DE VOIE	EXTENSION	LIBELLÉ
12		Rue Bouchoir

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé :

- Au service du cadastre
- Au service National des adresses du Groupe LA POSTE

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Le Maire, M. Christian LÉPINE